

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 2 février 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-042

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point retiré à la demande de Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5 :

- 6.1. Conseillère — Mme Annie Godbout, district numéro 5 — Levée d'une sanction imposée par le conseil à un citoyen

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-043

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 20 JANVIER 2021 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 janvier 2021.

2021-045

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 3 FÉVRIER 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 février 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

PA2020-101 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimaucville*, R.A.V.Q. 1352

AJ2021-003 Autorisation de pourvoir un poste de juge à la cour municipale et demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec

AP2021-001 Avenant numéro 2 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria*, relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration du Stade municipal (Dossier 73264)

AP2021-013 Avenants numéros 1 aux ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, pour la présentation de trois œuvres d'art lumineuses installées à la place Jean-Béliveau, du 1^{er} décembre 2020 au 3 janvier 2021 (Dossier 74688)

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021 (SUITE)

- AP2021-019** Adjudication d'un contrat pour des services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles (Appel d'offres public 74693)
- AP2021-032** Autorisation de paiement de la dépense à *Hydro-Québec* pour des travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin (Dossier 72935)
- AP2021-051** Autorisation de paiement à *Bell Canada* de l'avis de modification numéro 1 et des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180)
- DE2020-662** Cession par la Ville de Québec, à la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2021-074** Avenant au bail entre la Ville de Québec et *Groleau Développement inc.*, pour et au nom de *9223-1455 Québec inc.*, relatif à la location d'espaces d'entreposage situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2021-082** Convention de renouvellement de bail entre la Ville de Québec et le *Fonds de placement immobilier Cominar*, relatif à l'exploitation, à des fins de formation, d'un local situé au 275, avenue Saint-Sacrement — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- PA2021-005** Avis de conformité sur le projet de *Réfection de la chaussée du pont Pierre-Laporte — Usine de béton bitumineux* du ministère des Transports du Québec aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*
- PV2021-002** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires
- PV2021-003** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires
- PV2021-004** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans et ses municipalités locales constituantes, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires
- RH2021-026** Nomination de monsieur Frédéric Rousseau (ID. 176379) à titre de directeur par intérim de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffier de la cour à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques
- RH2021-042** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Christian Paradis (ID. 135465) à titre de directeur du Service de protection contre l'incendie Technologies de l'information
- TI2020-011** Prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information et des télécommunications
- RH2021-083** Création d'un poste de directrice générale adjointe aux mandats spéciaux et approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Chantale Giguère (ID. 025493)
- PQ2020-029** Appropriation de 50 000 \$ au fonds général de l'agglomération

- TM2020-268** *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1358*
- TM2020-271** *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1359*
- PQ2020-025** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1367*
- PA2020-154** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1374*
- GI2020-013** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1376*
- GI2020-014** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1377*
- LS2020-281** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1378*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-046

**CONSEILLÈRE — MME ANNIE GOUBOUT, DISTRICT NUMÉRO 5 —
MODIFICATION DU RÈGLEMENT N^o 2019-582 SUR LA RÉGIE INTERNE ET
LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-DESMARES POUR FAVORISER LA TRANSPARENCE DES
ACTIVITÉS DU CONSEIL ET L'IMPUTABILITÉ DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté en 2017 la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi, aussi connue sous le nom de projet de Loi n^o 122, accorde plusieurs nouveaux pouvoirs aux municipalités tout en allégeant leur reddition de comptes au gouvernement;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE cette Loi s'appuie notamment sur le principe de subsidiarité qui privilégie un rapprochement entre les lieux de décisions et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, c'est aussi reconnaître la nécessité d'une participation accrue des citoyennes et des citoyens à la vie publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la campagne de l'Union des municipalités du Québec « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie », le conseil a adopté la résolution 2021-009 par laquelle il s'engage notamment à valoriser la démocratie municipale et à consolider la confiance des citoyens et des élus envers les institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE la transparence dans la prise de décisions favorise la confiance des citoyens ainsi que leur participation à la vie démocratique;

CONSIDÉRANT QUE les sujets discutés et les décisions prises lors des assemblées du comité plénier du conseil ont des impacts sur les citoyens, sur le contenu des séances du conseil et sur les activités de l'administration municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 du *Règlement n° 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* prévoit que tout membre du conseil municipal peut convoquer en tout temps le comité plénier du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement est muet sur les comptes-rendus des réunions du comité plénier du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE donner au Service du greffe le mandat d'initier le processus de modification du *Règlement n° 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* afin d'ajouter les paragraphes suivants à l'article 15, concernant la tenue des assemblées du comité plénier du conseil, pour prévoir la constitution et la diffusion publique de compte-rendu des assemblées de ce comité :

« Toute assemblée du comité plénier du conseil doit faire l'objet d'un compte-rendu. Ce compte-rendu doit au moins contenir les informations suivantes : l'avis de convocation dressé par le greffier, les propositions faites et les décisions prises, la liste des membres présents.

Au début de chaque assemblée, le comité plénier nomme un secrétaire chargé de préparer le compte-rendu. Le compte-rendu du comité plénier est approuvé par les membres présents puis déposé à la séance du conseil qui suit sa tenue. »

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,
Raynald Brulotte

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Jonathan Palmaerts

Rejetée à la majorité, le président vote

2021-047

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-048

GREFFE — VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 288 230 — GESTION LUC GERMAIN INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat datée du 21 janvier 2021, de la compagnie Gestion Luc Germain inc., et/ou toute autre compagnie à constituer, pour l'acquisition du lot 6 288 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 11 147,40 m² (119 985,31 p²), dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre le lot 6 288 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 11 147,40 m² (119 985,31 p²), à la compagnie Gestion Luc Germain inc., et/ou toute autre compagnie à constituer, au prix de 5,00 \$/p², soit pour un montant de 599 926,55 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 7,73 \$/m² (0,72 \$/p²);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-049

GREFFE — VENTE DU LOT 6 416 792 — PAVAGE STE-FOY INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat, datée du 22 janvier 2021, de la compagnie Pavage Ste-Foy inc. pour l'acquisition du lot 6 387 416 et d'une partie du lot 5 738 344, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 9 737,89 m² (104 808,20 p²), dont copie est jointe au sommaire décisionnel. L'immeuble sera incessamment connu sous le nouveau numéro de lot 6 416 792;

DE vendre le lot 6 416 792 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 9 737,89 m² (104 808,20 p²) à la compagnie Pavage Ste-Foy inc., au prix de 5,00 \$/p², soit pour un montant de 524 041 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 7,73 \$/m² (0,72 \$/p²);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-050

**RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION —
PERMANENCE DU DIRECTEUR — SERVICES DES LOISIRS, DE LA
CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE prendre acte, en date du 20 janvier 2021, de la fin de la période de probation et du statut permanent de M. Dominic Marier, à titre de directeur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon l'article 3 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-051

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ADOPTION DU PLAN
D'ACTION 2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées* joint au sommaire décisionnel et de continuer d'en superviser la réalisation via le comité de suivi.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-052

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N^o 1 — TESSIER
RÉCRÉO-PARC INC. — PARC DES BERNACHES — APO-2020-026**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-370 du 3 septembre 2020 relative à l'adjudication de contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour le réaménagement d'une aire de jeux au parc des Bernaches (APO-2020-026) pour une somme de 49 360,98 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 7 836, soit un montant de 41 778,88 \$ plus taxes, à l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. pour le réaménagement d'une aire de jeux au parc des Bernaches;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet PEV-I-20-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-053

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT D'HONORAIRES
PROFESSIONNELS — LES SERVICES EXP INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE
MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-073 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à la firme Les Services EXP inc. comme gestionnaire de projet dans le cadre de la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 72 085 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 83,13 %;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des parcs, bâtiments et espaces verts de procéder au paiement de la facture numéro 594508, datée du 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 594508, datée du 11 janvier 2021, d'une somme de 4 249,50 \$ plus taxes, à l'entreprise Les Services EXP inc., gestionnaire de projet du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-054

URBANISME — DDM — 161, RUE ST-DENYS-GARNEAU — REPORT

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE reporter la demande de dérogation mineure relative au 161, rue St-Denys-Garneau à la séance du 16 février 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-055

URBANISME — PIIA — 70, RUE DE VANCOUVER — QUALITECK ÉLECTRIQUE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 70, rue de Vancouver, connu et désigné comme étant le lot 6 314 818, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'une 2^e enseigne murale à installer sur le mur latéral droit selon le plan de l'enseigne par Poitras Industries, N° de projet 2000-73 E-R1, daté du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-056

URBANISME — PIIA — 245, RUE DE SINGAPOUR — GESTION COUVRENS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 245, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 284 232, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction des phases II et III du projet « Mini-Entrepôt St-Aug Nord » selon le plan d'architecture et d'implantation par Érick Rivard, architecte, N° de projet 19-30-A, révision C, daté du 11 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-057

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-643 MODIFIANT RÈGLEMENT N° 2018-545 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-643 modifiant Règlement n° 2018-545 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-058

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-642 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2021-642 modifiant le Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2021.*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 04.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière